

CAHIER D'ACTEUR

DANS LE CADRE DU DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES



COMITÉ RÉGIONAL DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS NORD-PAS DE CALAIS / PICARDIE

Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) Nord-Pas de Calais / Picardie est un organisme paritaire regroupant tous les professionnels des pêches maritimes et à pied, de la production à la transformation de la frontière belge à la Baie de Somme. Ses missions principales sont d'assurer : la représentation, la promotion et la défense des intérêts généraux de la pêche, la participation à l'organisation d'une gestion équilibrée des ressources.

COORDONNÉES

Le CRPMEM
12, rue Solférino
62200 BOULOGNE-SUR-MER
Tél. : 03 21 10 90 50 – Fax : 03 21 10 90 60
crpm.nord@wanadoo.fr
www.comite-peches.fr/crpmem/

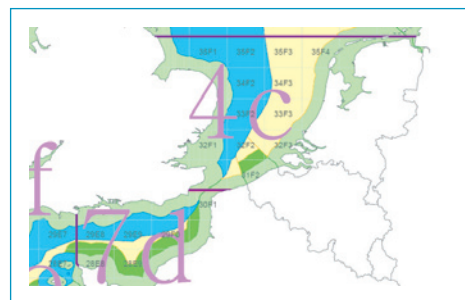
La pêche en Nord-Pas de Calais / Picardie

La flotte artisanale de pêche du Nord-Pas de Calais / Picardie est composée de 209 navires de 5 à 24 mètres. Près de 900 marins embarquent à bord de ces navires au départ des ports de Dunkerque, Calais, Boulogne-sur-mer ainsi que des ports de la Baie de Somme et du Tréport.

70 navires sont armés en pêche côtière. Ce sont essentiellement des chalutiers de pêche artisanale et des coquillards. Ces navires font des marées entre 24 et 96 heures. Ils pêchent principalement du merlan, du maquereau, de la seiche, du rouget barbet, du hareng, de la sole, de l'encornet, de la coquille Saint-Jacques et du cabillaud. 139 navires sont armés en petite pêche côtière. Ce sont des fileyeurs et des petits chalutiers polyvalents. Ils font des marées de moins de 24 heures. Ils débarquent également la même diversité d'espèces.

Ces navires travaillent principalement en Manche-est et sud de la mer du Nord.

Dans le cadre de leur activité, ils côtoient déjà un grand nombre d'autres usagers de la mer dans l'espace restreint que constitue la Manche et le détroit du Pas de Calais : transport maritime international, trafic portuaire, extraction de granulats marins, installation de câbles sous-marins, plaisance, pêcheurs étrangers,... **Leur activité actuelle est le fruit d'une cohabitation fragile dans la zone et toute activité nouvelle d'ampleur vient perturber ce difficile équilibre.**



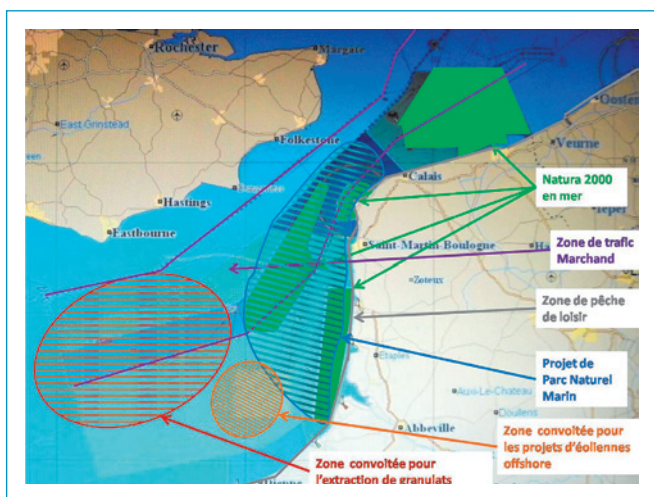
Ainsi, l'obligation de report de l'effort de pêche dans d'autres zones en raison de l'implantation d'un parc éolien occasionnera des difficultés en matière de cohabitation voire de sécurité pour les petites unités poussées plus au large.

Par ailleurs, la pêche est une activité créatrice d'emplois sur le littoral depuis des générations. A côté des centaines d'emplois embarqués, toute une filière à terre

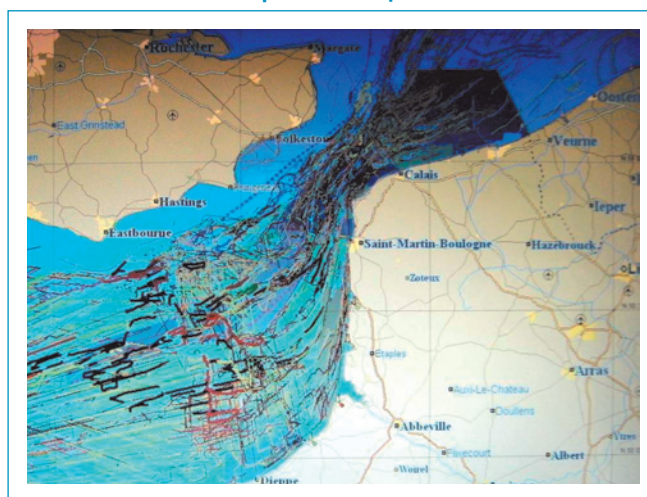


s'est mise en place : services portuaires aux navires de pêche, transformation et commercialisation du poisson, construction et réparation navales, formation professionnelle... Bien que souvent citée dans l'actualité comme activité en difficulté, la pêche reste une activité porteuse d'emplois et productrice de matières premières, ancrée dans le territoire et encadrée par des règles européennes, nationales et régionales.

Cohabitation de différentes activités en mer



Travaux d'un navire de pêche de 24 mètres



Un écosystème très riche qui est source d'activités pour la pêche

La zone côtière du Nord-Pas de Calais / Picardie représente un important réservoir en terme de ressources halieutiques. Riche biologiquement et productive, son importance écologique est essentiellement liée à la fonction de nurserie qu'elle assure pour de nombreuses espèces marines (poissons, crustacés, coquillages, ...), d'intérêt commercial ou patrimonial et/ou de rôle de couloir de migration entre mer et eau douce, et mer du Nord et Atlantique, pour tous les poissons migrateurs.

En raison de sa richesse, cette zone exceptionnelle fait l'objet aujourd'hui d'études en vue de sa préservation (zones Natura 2000, projet de parc naturel marin) d'où l'importance de prendre tous ces éléments et de les intégrer dans une politique d'aménagement cohérente qui répond aux attentes des usagers et limite au maximum les dommages potentiels.

La connaissance de l'impact des activités anthropiques, notamment les éoliennes offshore, sur le fonctionnement des écosystèmes littoraux et la biodiversité marine s'avère indispensable pour la gestion durable de cette zone côtière.



La position du CRPME Nord-Pas de Calais / Picardie par rapport au développement de l'énergie éolienne offshore :

Les pêcheurs maritimes ne sont pas opposés au développement de l'énergie éolienne offshore. Toutefois, ils rappellent que comme toute autre activité en mer, cette nouvelle industrie ne peut s'imposer n'importe où, ni n'importe comment. Ainsi, ils ont défini une position aux niveaux national et régional à l'égard du développement de l'éolien en mer qui souligne la nécessité d'une réelle concertation avec les professionnels à tous les stades des projets et avant tout sur la définition du périmètre du parc. Les périmètres d'interdiction de pêche doivent être les plus restreints possibles.

De plus, une attention particulière est portée sur l'impact environnemental des parcs. Bien que mise en avant pour son aspect énergie durable, l'éolien offshore ne doit pas porter atteinte aux

efforts faits pour préserver l'écosystème marin. Ainsi, les études sur le site avant, pendant et après travaux doivent être réalisées et menées avec professionnalisme et impartialité, en lien avec les pêcheurs et expertisées par les scientifiques compétents.

En outre, les pêcheurs insistent sur la nécessité de prévoir dès l'étude des projets de parcs, leur démantèlement à l'issue de l'exploitation. Ils insistent sur la constitution du fonds de démantèlement avant la construction. La mer n'est pas une poubelle où l'on peut laisser des friches industrielles. La Manche est déjà constellée d'épaves et de mines issues des dernières guerres ainsi que de vieux câbles sous-marins abandonnés. Outre la question de pollution que cela pose, cela représente également un danger pour la navigation.

Le projet des Deux Côtes : entre inquiétudes et interrogations

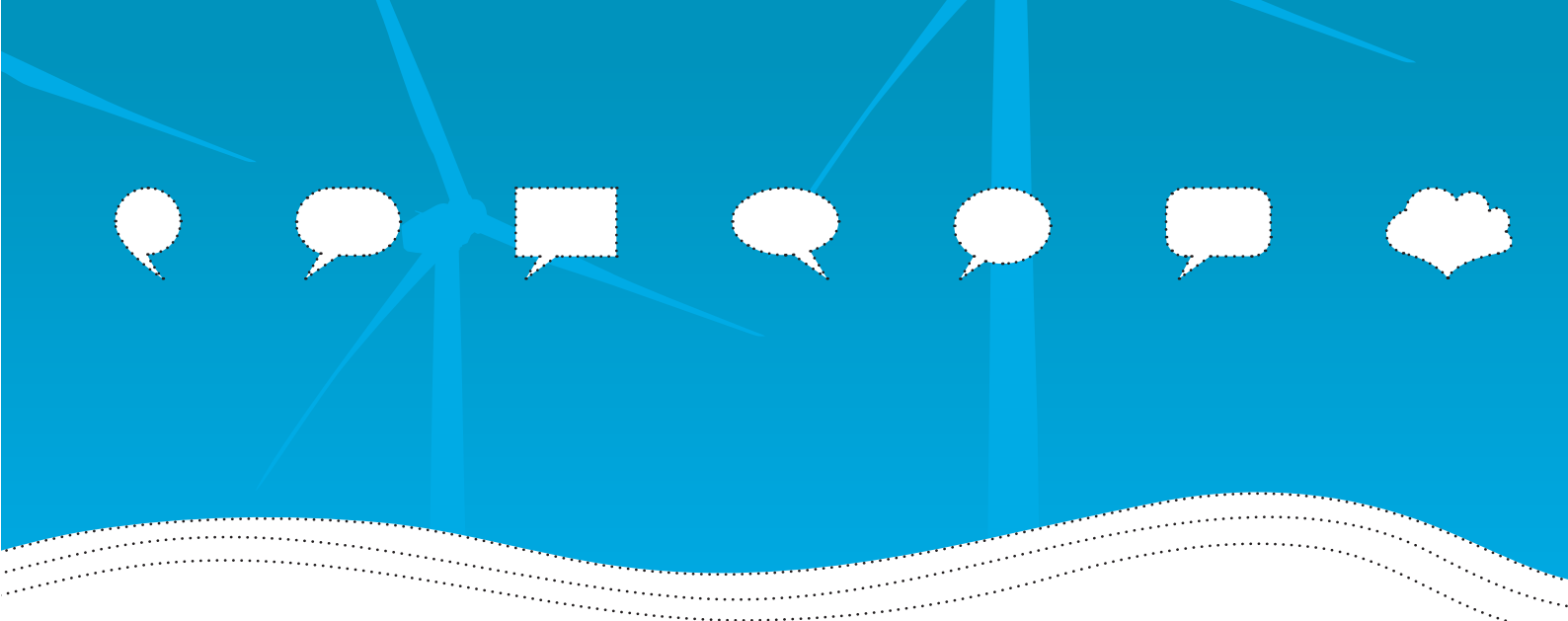
L'absence de réelle concertation sur le zonage :

La cohabitation en mer est avant tout le fruit d'une concertation réussie et non pas d'une seule consultation des autres parties. Se concerter, ce n'est pas uniquement prendre l'avis mais travailler ensemble afin de parvenir à un projet acceptable pour tous. Ainsi, il ne suffit pas de rencontrer à une ou plusieurs reprises les représentants de la pêche, de leur présenter plusieurs options pour en conclure que la concertation a été faite. Or, les rapports entre le CRPME et la Compagnie du Vent peuvent se résumer à une simple consultation. Pour nombre de pêcheurs, l'implantation d'un parc de grande ampleur est vécue comme une expropriation d'une zone travaillée depuis des générations.

Un projet de grande taille aux impacts difficilement évaluables :

La variante « Large » comprenant 140 éoliennes semble aujourd'hui être privilégiée par le promoteur. Or il n'existe pas à ce jour de retour d'expérience pour un parc éolien d'une telle ampleur. Ce projet dépasse en effet largement le plus grand parc en activité d'Horns Rev (80 éoliennes) au Danemark. Les pays ayant une expérience reconnue en matière d'éoliennes offshore n'ont pas encore testé de parc si grand. C'est pourquoi, les professionnels de la pêche s'interrogent légitimement sur les conséquences d'un tel parc.

Les effets cumulatifs en matière de courantologie et turbidité, de sédimentologie, sur les populations benthiques



et pélagiques, de bruits acoustiques et champs magnétiques, qu'aurait l'implantation en grand nombre de ces éoliennes ne sont pas évaluables à ce jour. Les données disponibles sont basées sur des parcs restreints et récents. Leur transposition à un parc de grande ampleur est en conséquence aléatoire, incertaine, non significative et non fondée sur des études scientifiques pertinentes.

Le CRPMEM rappelle qu'en matière de suivi scientifique et économique, les professionnels souhaitent la mise en place d'un groupement d'intérêt scientifique, financé par le promoteur, chargé de mettre en place une méthodologie optimale de suivi de l'activité et de proposer des indicateurs d'impacts environnementaux et économiques à tous les stades de la réalisation du projet. Un GIS est la seule garantie d'une réelle transparence en matière d'études scientifiques et économiques. La multiplication des cabinets d'études et l'absence d'expertise scientifique indépendante ne facilitent pas le dialogue avec les pêcheurs et leur reconnaissance des données récoltées.

Quelques remarques sur les avantages ou compensations mises en avant par la Compagnie du Vent

La Compagnie du Vent propose comme mesure de compensation environnementale, la création de récifs artificiels à l'intérieur du parc. Un récif artificiel peut en effet permettre le développement de la faune et la flore marines. Il s'agit néanmoins d'une modification de tout un écosystème par l'homme et il est bien difficile d'en mesurer les répercussions futures. Chaque lieu d'implantation d'un parc éolien a un écosystème qui

lui est propre. La création de récifs artificiels est ainsi un projet à part entière, qui nécessite des études poussées sur la forme et la matière du récif, les espèces visées... Il est donc rapide et hasardeux de donner, sans chiffrage ni précision, des solutions générales à des problèmes particuliers.

La création d'emplois est un élément phare mis en avant par la Compagnie du Vent dans ce projet. Toutefois, les chiffres mis en avant nous paraissent surdimensionnés par rapport aux expériences étrangères. Le risque de voir à terme des compagnies étrangères armant leurs navires de marins non français intervenir sur le parc n'est pas exclu. La concurrence des entreprises étrangères pionnières dans le domaine de l'éolien offshore est vive et leurs tarifs intéressants.

Les entreprises locales et nationales n'ont pas encore le savoir-faire dans ce domaine ni les compétences nécessaires pour faire face à l'ampleur du projet. L'expérience en matière de pose de câbles sous-marins en Manche a montré qu'il est plus économique pour les entreprises de sous-traiter les réparations et la maintenance à des compagnies spécialisées.

En outre, si certains professionnels de la pêche peuvent être intéressés par une reconversion dans la maintenance et le gardiennage du parc, seuls quelques professionnels seront suffisants comme le montrent les expériences danoises et britanniques. Cela ne remplacera pas les équipages supprimés.

La proposition de la Compagnie du Vent de travailler sur les biocarburants est honorable. Toutefois, les travaux en cours au niveau national et européen dans ce domaine nous montrent l'ampleur de ce chantier et le coût prohibitif de tels programmes. Comme pour les récifs artificiels, cette proposition nous semble rapide et hasardeuse.